

ID: 044-214400913-20220225-2022_013-DE

République Française Département Loire-Atlantique **Marsac-sur-Don**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsacsur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Vote

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes: BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM: COUROUSSÉ Gilles, GAIGEARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 02/03/2022

Absent(s) ayant donné procuration : Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Publication ou notification du : 02/03/2022

Absent(s): Mme DELORME Julie

A été nommée secrétaire : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022_013 - Participation communale 2022 au FSL

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées constitue le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Il est élaboré conjointement par le Préfet du Département et le Président du Conseil départemental, en association avec les partenaires du logement et l'action sociale. La loi du 31 mai 1990 l'a rendu obligatoire, ainsi que la création d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Par l'intermédiaire du FSL, le Département de la Loire Atlantique soutient les ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder, se maintenir dans un logement et participer au paiement de leurs factures d'eau ou d'énergie.

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un courrier reçu en Mairie du Conseil Départemental (Direction Solidarité Insertion) demandant une participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement.

Bilan des aides accordées en 2021 sur la commune :

- Aide ACCES (aide au 1^{er} loyer, dépôt de garantie, frais d'installation) : 2 dossiers pour 1 343€
- Aide ENERGIE: 1 pour 750€

Total des aides versées en 2021 aux ressortissants marsacais : 3 dossiers pour 2 093 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le



ID: 044-214400913-20220225-2022_013-DE

La participation financière 2022 demandée à la commune pour le fonds de solidarité logement, identique à la participation 2021, est de 382,23 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

 D'ACCEPTER de participer à l'appel de fonds FSL pour l'année 2022 à hauteur de 382,23 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 28/02/2022 Le Maire Hervé De TROGOFF